

Bilan évaluatif du programme de coopération territoriale transfrontalière INTERREG V A France–Italie ALCOTRA 2014-2020

Résumé



Interreg
ALCOTRA

Fonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale



UNION EUROPÉENNE
UNIONE EUROPEA

21 Mai 2019

Sommaire

Introduction.....	3
Méthodologie et instruments utilisés	3
Synthèse des résultats observés	3
Préparation des appels à projet	3
Communication aux porteurs de projet	4
Processus d’instruction des projets simples.....	4
Suivi des projets.....	5
Localisation des structures du Programme	6
Instruments spécifiques de mise en œuvre : PITEM-PITER.....	6

Introduction

Le présent document vise à synthétiser la méthodologie et les principales observations ayant émergé de l'analyse du Programme de coopération territoriale transfrontalière INTERREG V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020.

Ce bilan évaluatif a été développé afin de répondre à la question suivante : « *Sur la base du niveau d'avancement du programme, que bilan peut-on faire des modalités d'organisation et des processus de mise en œuvre, internes et externes du programme ?* ».

A travers une étude structurées en trois volets, à savoir l'analyse des processus internes, des processus externes ainsi que des instruments spécifiques mis en œuvre dans le cadre de cette programmation, les évaluateurs ont pu faire émerger les points de faiblesse et les points de force des méthodologies choisies par l'Autorité de Gestion dans le cadre de la mise en œuvre du Programme.

Méthodologie et instruments utilisés

Les activités se sont structurées sur 3 volets complémentaires, via une analyse des processus internes, externes, et enfin des instruments spécifiques du Programme. Une série d'outils méthodologiques ont-été mis en action afin de recueillir un maximum d'information permettant de nourrir l'analyse et les réflexions ultérieures, notamment celles retranscrites en seconde partie de ce résumé.

Dans le cadre du premier volet, une analyse de la documentation du Programme (ex. DOMO, documentation de l'AG, ...) a été analysé afin de comprendre les interactions théoriques entre les diverses structures du Programme, et les actions développées. Ces informations ont été complétées par une série d'entretien avec un large panel d'acteurs du Programme (AG, SC, CS, ...), tant français qu'italiens afin de faire émerger une analyse complète et exhaustive de la mise en œuvre du programme.

Dans le cadre du second volet, les évaluateurs se sont basés, outre l'analyse documentaire, sur un sondage mené auprès de l'ensemble des bénéficiaires ayant prit part aux appels à projet, recouvrant ainsi les partenaires et les chefs de file des projets approuvés, ou non, tant français qu'italiens. Cet outil méthodologique a permis de récolter la perception de ceux qui mettent en œuvre les projets sur le terrain, et, par conséquent, obtenir un avis au-delà des simples structures de gestion du Programme.

Enfin, concernant le troisième et dernier volet d'analyse, les évaluateurs se sont focalisés sur une analyse documentaire, plus particulièrement sur les fiches projets approuvés par le Programme, afin de comprendre comment ces derniers étaient mis en œuvre sur le territoire et les typologies de bénéficiaire participant à ce travail.

Synthèse des résultats observés

Les tableaux suivants reportent les aspects saillants, positifs et négatifs, ayant émergés du bilan évaluatif du Programme ALCOTRA 2014-2020, ainsi que les recommandations formulées par les évaluateurs.

Préparation des appels à projet

Résultats de l'analyse	Recommandations
- Satisfaction globale relativement aux modalités de définition des appels à projet.	- Point d'attention sur les PITEM et PITER, ces derniers requièrent beaucoup de temps, cependant cela est notamment dû au processus d'instruction.

Communication aux porteurs de projet

Résultats de l'analyse	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses activités menées tant au niveau du programme que des administrations partenaires. - Manque de coordination de la part du SC, laissant l'initiative aux administrations partenaires. - Discontinuité de l'activité de certains AT provoquant un risque d'interruption de l'information de certaines aires de la zone de coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les activités de coordination de la part du SC. - Activer le réseau des AT dès le début de la future Programmation.

Processus d'instruction des projets simples

Résultat de l'analyse	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Forte implication des territoires au sein du processus. Aspect renforcé par la collégialité présente au sein des instances. - Risques de délais liés à la multiplicité des instances impliquées dans le processus. Risques accrus lorsque de nombreux dossiers sont déposés (ex. second appel). - Absorption massive des ressources des instances, engrangeant un manque de temps pour assurer les missions de suivi. - Impossibilité de modifier un dossier au cours de son instruction, seul des demandes d'information supplémentaires sont possibles. Les éventuelles recommandations formulées par le SC aux projets ne sont transmises qu'après l'acceptation du projet. - Difficultés des administrations partenaires à disposer de ressources compétentes pour instruire certains dossiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une possibilité de rejet des dossiers incomplets, lors de la phase d'analyse de la cohérence. - Introduire une étape intermédiaire permettant aux instances de suggérer des pistes d'amélioration aux propositions de projet (soit à travers une sélection en deux étapes soit par une sélection en une étape avec une possibilité (pour le Programme) de fournir un avis non contraignant). - Limiter les critères d'évaluation confiés aux services techniques, impliquant une redéfinition des compétences du SC dans la phase d'instruction et de sélection (i.e. concentrer l'ensemble des activités sur le SC hormis la cohérence avec les politiques territoriales).

Suivi des projets

Suivi financier et contrôles

Résultats de l'analyse	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - La dématérialisation a permis une fluidification des échanges entre les instances et les bénéficiaires. - La construction du SYNERGIE-CTE s'est révélée complexe et a déterminée des problèmes pour les bénéficiaires. - Le seuil de 20%, en ce qui concerne la remontée des dépenses, représente une source de complexité. - Manque d'un manuel préétabli par le Programme à destination des contrôleurs et des bénéficiaires. - Côté français, le rôle de l'ANF dans le processus des contrôles risque de représenter un filtre supplémentaire entre SC et contrôleurs, nuisant à la bonne transmission des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Éliminer le seuil des 20%, comme d'autres Programmes CTE similaires. Cette mesure devra nécessairement être accompagnée d'une réorganisation des activités de contrôle de la part du SC. - Développer un manuel relatif aux activités de contrôle à destination des bénéficiaires et des contrôleurs - Recentrer les responsabilités des supports aux CPN sur le SC afin de renforcer l'homogénéité au sein de l'aire de coopération.

Suivi des réalisations et des résultats

Résultats de l'analyse	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Le système de suivi est conforme au cadre réglementaire 2014-2020, et a été adapté aux exigences du Programme. - Possible redondance entre le rapport d'avancement et le rapport annuel, lorsque le premier est réalisé en fin d'année. - Informations, relatives au suivi des réalisations, limitées lorsque les projets n'ont pas dépassé le seuil des 20%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de rapports d'avancement semestriels (en lieu et place du rapport annuel d'avancement), afin de renforcer le lien entre les projets et les instances et assurer un meilleur suivi.

Localisation des structures du Programme

Résultats de l'analyse	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Sur la base des opinions exprimées, et considérant la praxis en cours dans les autres programmes de coopération, il est difficile de conclure que la localisation de l'AG et du SC limite l'efficacité de la mise en œuvre du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la situation actuelle, tout en : <ul style="list-style-type: none"> o Définissant plus clairement les responsabilités et les tâches incombant à chacun. o Prévoir plus de rencontre entre les instances - Unir les deux instances dans une même ville, tout en : <ul style="list-style-type: none"> o Assurant la présence d'un personnel bilingue o Assurant le suivi dans les deux Etats membres

Instruments spécifiques de mise en œuvre : PITEM-PITER

Résultats de l'analyse	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Forte implication des territoires - L'approche par appel à projet est discutable principalement sur deux points : <ul style="list-style-type: none"> o Potentiel conflit d'intérêt entre le rôle de bénéficiaire et d'instructeur. o Travail supplémentaire pour le Programme qui prend en charge l'organisation de l'appel à projet. - Longueur excessive du processus de sélection en trois phases - Doutes relatifs à la valeur ajoutée des PITEM-PITER par rapport aux projets simples 	<ul style="list-style-type: none"> - Repenser le processus de sélection des PITEM-PITER : sélection en une étape ou présélection au niveau du Programme, opter pour des instruments tel que des ITI/CLLD. - Investiguer davantage sur la valeur ajoutée des PITEM-PITER lors de la phase d'évaluation d'impact. Avec des points d'attention sur la localisation des activités des projets, la capacité d'intégration des acteurs localisés dans les zones frontalières (hors zone urbaine), capacité d'intégration de nouveaux partenaires. - Repenser les outils de suivi, en incluant, par exemple des informations sur la localisation des activités (via le code LAU).